

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

AB INVESTISSEMENT
S.A.S. au capital de 1.000,00 €
44 rue Victor Schoelcher – 35200 RENNES
R.C.S. RENNES 929 774 628

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
LE TROIS JUILLET,
A 21 HEURES

Les associés de la société par actions simplifiée « **AB INVESTISSEMENT** » se sont réunis au siège social, sur convocation régulière de la gérance.

L'intégralité du capital étant représentée, les associés peuvent en conséquence valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alban BURGOS, Président, qui rappelle l'ordre du jour :

1°) Transfert de siège social au 5 square Anne-Marie Tanguy – 35200 RENNES.

2°) Modification corrélative des statuts.

3°) Pouvoirs à conférer à Monsieur Alban BURGOS à l'effet d'effectuer les démarches notamment auprès du greffe.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés décide de transférer le siège social au 5 square Anne-Marie Tanguy – 35200 RENNES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés décide de modifier les statuts comme suit :

« **ARTICLE 4. SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé à RENNES (35200), 5 square Anne-Marie Tanguy »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs à Monsieur Alban BURGOS, à l'effet d'effectuer toutes formalités liées au transfert de siège social, notamment auprès du Greffe via le guiche unique, au nom de la société.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile et, en général, faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

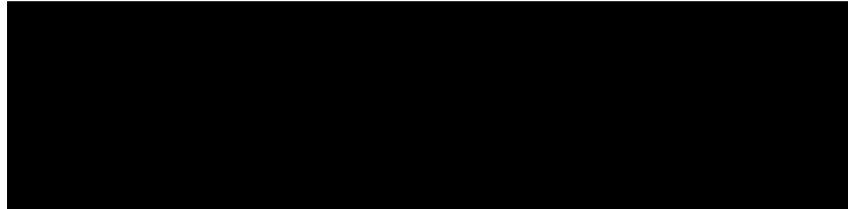


Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés après lecture.



FEUILLE DE PRESENCE

Associés	Nombre de parts	% dans le capital	Signatures
M. Alban BURGOS	50	50 %	
Mme Audrey BURGOS	50	50 %	